

HARENG SAUR.

Il n'y a pas autant d'activité dans cette branche de l'industrie qu'autrefois, en Angleterre et en Canada. La cause en est due au défaut d'inspection, à la grande négligence et au peu de soin avec lesquels on a préparé et emballé ce poisson. Nous avons appris que l'expédition, en Angleterre, de hareng fumé canadien de mauvaise qualité avait beaucoup nui à ce commerce.

M. Mitchell, dans son ouvrage, dit en parlant du commerce du hareng saur, en Angleterre :—

“Le commerce du hareng saur était autrefois beaucoup plus considérable qu'à présent (1864) ; de grandes bâtisses avaient été élevées dans toutes les principales stations de pêche pour la préparation de ce genre de hareng, mais à l'exception de Yarmouth, ce commerce a diminué beaucoup. Ceci peut être attribué à ce qu'aucune disposition législative n'est applicable à la préparation du hareng saur comme à celle du hareng blanc. Il en est résulté que l'acheteur ne peut avoir aucune confiance dans la qualité du hareng ni dans la contenance des barils, et que les marchands du pays ou de l'étranger n'achètent pas de chargements comme marchandise ; et les producteurs, comme c'est la pratique à Yarmouth, doivent exporter le hareng saur qui n'est pas consommé dans le pays sur les marchés étrangers pour y être vendu à leur propre compte.

“Afin d'expliquer les remarques précédentes, nous donnerons un extrait d'une lettre d'une maison qui s'était risquée à acheter une cargaison de hareng ; il prouvera que ni la respectabilité du vendeur, ni même une personne capable pour choisir la marchandise, ne peuvent garantir à l'acheteur que l'article acheté est celui qu'il désire :—

“Nous croyons pouvoir dire que nous sommes persuadés, quoique nous soyons partisans de la liberté du commerce quand elle est possible, que le traitement et la préparation du hareng sont d'une nature si compliquée que, sans la surveillance et le soin de l'officier des pêcheries, aucune transaction commerciale tant soit peu considérable ne peut être faite ; et nous allons vous donner un compte exact d'une expérience qui nous a coûté cher, pour vous le prouver.

“Nous avions une de nos goëlettes, fine voilière et doublée de cuivre, à une des principales stations pour le hareng saur afin d'y prendre une cargaison que nous avions achetée. Un des associés de la maison se rendit sur les lieux et examina les différentes espèces de hareng saur offertes en vente par les plus respectables producteurs. Il fit ouvrir beaucoup de barils et crut qu'il avait acheté la qualité que nous désirions ; mais pour être doublement certains du fait, nous engageâmes deux des meilleurs agents des ports voisins pour examiner les barils, quand on les mettrait à bord, afin de prévenir toute erreur ou fraude.

“Le patron du navire, homme très intelligent, se connaissait aussi parfaitement en fait de hareng saur, et nous lui confiâmes la vente de la cargaison. Il partit pour vendre ce hareng, et quand il commença à le livrer aux acheteurs on s'aperçut que le dessus des barils contenait généralement du hareng de la meilleure qualité, tandis que le milieu du baril était rempli de poisson de rebut ; quoique nous eussions acheté toute la cargaison pour du hareng “*Full*” (œuvé) bien paqué, les barils, lorsqu'ils furent vidés par les acheteurs, furent trouvés remplis de poisson de qualité très inférieure, c'est-à-dire qu'une partie était très mal préparée, tandis que l'autre se composait de harengs “*Spent*” (épuisés), ce qui nous causa une perte sérieuse. Depuis ce temps-là nous avons résolu de ne plus acheter de hareng saur pour nous-mêmes, ni de prendre la responsabilité d'en acheter pour nos correspondants étrangers, et nous croyons qu'aucun marchand, connaissant ce commerce, ne se risquerait à le faire. Nous attribuons l'infériorité de la qualité à la conduite insouciant des employés de ces producteurs, qui réellement nous ont vendu un article frauduleux ; et tant que les lois des pêcheries ne seront pas applicables à la préparation du hareng saur nous ne pensons pas que ce commerce puisse devenir florissant.

“Nous croyons à propos,” dit M. Mitchell, “de citer cette lettre et de faire observer que, s'il existe de telles difficultés pour établir sur une base solide un article